



COMMUNICATION A DES TIERS D'INFORMATIONS SUR LES RESSORTISSANTS DE LA CHAMBRE DE METIERS

L'article 21 ter du décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers dispose que :

« Sous réserve que cette activité conserve un caractère accessoire, le président de la chambre peut communiquer à des tiers, pour assurer la promotion du secteur des métiers, la liste des noms, prénoms et adresses de personnes physiques et la dénomination et l'adresse de personnes morales immatriculées au répertoire des métiers avec mention de leur activité et, le cas échéant, de la qualité d'artisan, d'artisan d'art ou du titre de maître artisan de la personne physique ou du ou des dirigeants des personnes morales ainsi que, lorsqu'il en dispose, des coordonnées téléphoniques et électroniques des personnes immatriculées. [...] Les personnes concernées sont informées des possibilités de diffusion prévues lors de leur immatriculation ou avant la publication des listes, afin de pouvoir s'y opposer, le cas échéant, conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, mentionnée à l'article 19. »

Cette diffusion permet en sus de vous faire connaître non seulement des professionnels de votre secteur mais également à l'ensemble des acteurs économiques et des consommateurs.

Pour des raisons techniques, notre logiciel ne peut distinguer les différentes finalités des traitements de vos données à caractère personnel. Le consentement que vous donnez pour le traitement de vos données personnelles et notamment leur communication à nos partenaires aux différentes fins précisées ci-après est donc généralisé.

De même, le refus que vous donnez sera également généralisé à l'ensemble des finalités :

1. Figurer dans les listes de diffusion de la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) à destination des organisations professionnelles ;
2. Figurer dans les listes de diffusion de la CMA à destination des collectivités territoriales et de nos partenaires ;
3. Etre contacté par la CMA et leurs partenaires à des fins informatives et/ou publicitaires au vu de la promotion des métiers de l'artisanat ;

Pour l'ensemble des finalités susmentionnées ¹ :

J'accepte que la CMA m'intègre dans les listes qu'elle sera amenée à diffuser à des tiers.

Je refuse que la CMA m'intègre dans les listes qu'elle sera amenée à diffuser à des tiers.

Je soussigné :

Activité :

.....

Adresse :

.....

Fait à, le

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Les informations recueillies dans ce formulaire sont collectées par la CM Alsace dans le cadre de la promotion du secteur de l'artisanat auprès des tiers. Ce traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public. Vos données sont conservées conformément à la législation en vigueur.

Conformément à la législation, vous disposez de droits dont vous pouvez prendre connaissance dans la Politique de Confidentialité de la CM Alsace accessible à l'adresse suivante : www.cm-alsace.fr

¹Aucune donnée ne sera transférée sans le consentement éclairé, libre, univoque et spécifique du ressortissant interrogé.